

Le Dr Dieudonné Massi Gams, président de la Commission nationale anti-corruption (Conac), a accordé mardi une audience aux membres du Réseau des parlementaires pour la lutte contre la corruption en vue de travailler en synergie face aux pratiques de corruption, apprend-on.

La principale conclusion à l'issue des travaux a été convergence de vues entre les parties pour l'adoption d'une loi anti-corruption dans le pays.

Le Cameroun, signataire de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la lutte contre la corruption, ne dispose pas d'un texte spécifique sur le sujet, un article du Code pénal étant actuellement le seul cadre juridique de lutte contre le fléau.

La corruption se porte très bien au Cameroun, malgré la mise à contribution de toutes les institutions chargées de la lutte contre cette gangrène : la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC), le contrôle supérieur de l'Etat, l'Agence d'investigation Financière (ANIF), la Cour des Comptes, le Tribunal Criminel Spécial (TCS), le Conseil de discipline Budgétaire et Financière ou encore les Cellules Ministérielles de lutte contre la Corruption.